

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Réunion du Conseil d'Administration Du mardi 20 février 2018

### COMPTE RENDU

**Présents** : M. Franck PERRY, Président, Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente, Mmes Denise MAIRE, Suzanne VAUTHIER, Nicole GEORGES, Christine PECHEUR et Sylvie CONRAUX. MM. Daniel GENRAULT, Philippe DECHASEAUX, Alexandre CHOPINEZ, Jean-Marie MIGEOT, Michel CORDIER et Joël GROSJEAN.

**Excusés** : Mme Anne-Marie MESSERLIN, M. Camille COLLIGNON, M. Denis KARM.

**Absent** : M. Guillaume GODEY.

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie VINCENT.

**Invité** : M. Patrick FLOQUET, 1<sup>er</sup> Adjoint, finances, Budget, Affaires Scolaires et Péricolaires.

Observations sur le compte-rendu de la précédente séance du 05 décembre 2017 :

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 05 décembre 2017.

#### **1°) Installation d'un nouveau membre du Conseil d'Administration.**

Par délibération du 24 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé à huit le nombre de conseillers municipaux amenés à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), soit quatre sièges pour la liste « Avec vous pour Vittel », trois pour la liste « Pour Vittel » et un pour la liste « Alternative Vittel 2014 ».

Pour la liste « Pour Vittel », ont été élus :

M. Guillaume GODEY,

M. Denis KARM

Mme Marie-Laurence ZEIL.

Par lettre du 4 décembre 2017, reçue le 6 décembre 2017, Madame Marie-Laurence ZEIL a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale. En conséquence, lors de sa séance du 15 février 2018, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Monsieur Philippe DECHASEAUX, nouvel administrateur issu de la liste « Pour Vittel », pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Après lui avoir souhaité la bienvenue, Monsieur le Président déclare Monsieur Philippe DECHASEAUX officiellement installés dans ses fonctions.

Monsieur le Président fait part également de la démission de Guillaume GODEY. Le suivant de liste a été appelé à le remplacer mais n'a toujours pas fait connaître sa décision.

#### **2°) Rapport d'orientation budgétaire 2018 du CCAS**

Conformément à la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République, et à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'Administration est appelé à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

La loi NOTRe, promulguée le 07 août 2015, a modifié les modalités du débat d'orientation budgétaires des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires devenant le rapport d'orientations budgétaires.

Ce rapport permet de présenter différentes informations sur la situation et l'évolution des données sociales, dans les deux mois précédents l'adoption du budget.

La présentation de ce rapport d'orientations budgétaires est une étape obligatoire du processus budgétaire, il constitue par ailleurs une réelle opportunité de discuter et d'affirmer avec force la poursuite des engagements du CCAS et de son Conseil d'Administration.

Monsieur le Président présente le document suivant :

#### **Sommaire**

**I. Le contexte national et local**

**II. Les orientations budgétaires 2018**

**III. Autres perspectives 2018**

## Préambule

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires devenant le rapport d'orientations budgétaires. Le document doit être enrichi d'informations supplémentaires, avec des exigences supplémentaires pour les collectivités de plus de 10 000 habitants. Ces nouvelles dispositions s'appliquent de la même manière aux établissements publics administratifs que sont les CCAS.

Désormais, le rapport d'orientation budgétaire doit porter non seulement sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est à noter que l'évolution de la dette ne concerne pas le CCAS de Vittel dont la dette est inexistante.

Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est précisé que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, si l'EPCI en question exerce des compétences en matière sociale.

Il doit également être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans le délai d'un mois suivant la séance au cours de laquelle il a été débattu.

La présentation de ce rapport d'orientations budgétaires est une étape OBLIGATOIRE du processus budgétaire sans laquelle l'adoption du budget serait illégale.

Le ROB constitue par ailleurs une réelle opportunité de discuter et d'affirmer avec force la poursuite des engagements du CCAS et de son Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

## I. LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

### A. Contexte national

#### Le contexte national est encore morose

Comme au niveau mondial, **la croissance en France remonte sans atteindre un niveau très élevé.** Certains facteurs sont toutefois favorables :

- la faiblesse de l'euro améliore la compétitivité des entreprises ;
- les demandes de crédits sont en hausse suite à l'assouplissement des conditions pour les ménages.

Le principal risque autour des perspectives semble celui d'un retour de l'inflation, d'autant plus spectaculaire qu'il est encore peu anticipé.

Selon les dernières prévisions de l'INSEE, la croissance devrait atteindre 1,8% en 2017, soit 0,2 point de plus que ce qui était prévu en juin, après trois années de croissance plus modeste autour de 1%. Ce rebond de la croissance est notamment dû au sursaut du tourisme et au redémarrage du secteur de la construction.

En revanche, de nombreuses inquiétudes demeurent quant au déficit public et à l'atteinte de l'objectif des 3% du PIB dès fin 2017.

Par ailleurs, l'économie française reste marquée par :

- Un taux de chômage en très légère baisse qui devrait s'établir à 9,4 % en 2017,
- Un niveau d'endettement public qui frôle le plafond symbolique des 100 % du PIB soit 2250 milliards d'euros,
- Une inflation faible qui devrait atteindre 1% fin 2017

## Les dépenses d'action sociale toujours en hausse

### **Les départements en première ligne de l'aide sociale...**

Les Départements assument le paiement des Allocations individuelles de Solidarité (AIS), comme l'APA, le RSA ou encore la PCH, et supportent, à cette occasion, un déficit de compensation financière par l'État de prestations sociales, qui relèvent pourtant de la solidarité nationale.

En 2015, nationalement, les dépenses d'AIS ont avoisiné les 32 milliards d'euros, en hausse de 2% par rapport à 2014 et de 11% depuis 2011. Ces dépenses ne sont compensées par l'Etat qu'à hauteur de 10 milliards d'euros. Le reste à charge pour les Départements s'élève donc à 22 milliards d'euros.

Les dépenses liées à la partie "socle" du RSA, au RSA socle majoré ainsi qu'aux contrats uniques d'insertion représentent 34% des dépenses d'aide sociale. Les départements y ont consacré 11,3 milliards d'euros en 2015 (+6% par rapport à 2014).

Le versement de l'allocation du RSA constitue la quasi-totalité de la dépense, en augmentation de 7% en un an et de 29% depuis 2011. Cette croissance s'explique par la hausse du nombre des allocataires, en lien avec les chiffres du chômage. Les dépenses d'insertion, complémentaires au RSA, sont en revanche en recul (-9%).

### *La part des autres dépenses d'aide sociale*

L'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) arrive au deuxième rang des dépenses sociales. Elle représente 7,5 milliards d'euros en 2015, soit 23% du total (+2% en un an). La structure des dépenses de l'ASE reste stable, avec 78% consacrées aux placements des enfants.

Les aides aux personnes handicapées se situent au troisième rang. Elles atteignent 7,3 milliards d'euros, soit 22% du total. Elles augmentent de 3% en un an et de 12% depuis 2011. 70% des dépenses de ce secteur concernent l'accueil hors du domicile, très coûteux.

Les aides aux personnes âgées sont le dernier poste des dépenses sociales. Elles progressent peu (+1%). Leur montant est de 7 milliards d'euros (21% du total), dont une grosse part finance l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Les dépenses sociales des départements ont progressé de 24.5% entre 2010 et 2016. Elles atteignent désormais 32 milliards d'euros et représentent plus de la moitié de leurs dépenses de fonctionnement (55%). Elles sont la première cause de la dégradation de la situation financière des départements.

## Les mesures de la loi de finances pour 2018 dans le domaine social

Le budget du ministère de la cohésion des territoires, qui contient principalement le budget dédié au **logement** (82% est consacré à l'accès au logement, soit 13,556 milliards), figure parmi les plus lourdes baisses pour 2018. Il passe ainsi de 18,3 milliards en 2017, à 16,5 milliards pour 2018, et la baisse devrait se poursuivre en 2019 (pour atterrir à 15 milliards). Principal poste d'économies : le budget des aides personnelles au logement, dont le Gouvernement a fait un récent cheval de bataille.

Cette stratégie repose sur la logique selon laquelle les loyers dans le parc social et privé sont trop élevés, ce qui explique le coût élevé des APL. Pour faire baisser le budget des APL, il faut donc faire baisser les loyers, ce qui est possible, jugent les ministres, dans le parc social immédiatement.

Il s'agit donc de demander aux bailleurs sociaux de baisser le montant des loyers des locataires qui touchent les APL de 60 euros, ce qui entraînera une baisse de l'APL de 1,7 milliards à la charge de l'Etat, sur un budget de 8 milliards... en fait transférée aux bailleurs sociaux.

Il est instauré, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de **taxe d'habitation sur la résidence principale** environ 80 % des foyers d'ici 2020.

Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources : moins de 27 000 euros de revenu fiscal de référence pour une part, majorés de 8 000 euros pour les deux demi-parts suivantes (soit 43 000 euros pour un couple) puis de 6 000 euros par demi-part supplémentaire.

Les communes sont particulièrement inquiètes de savoir comment ces ressources fiscales seront compensées et craignent de voir leurs marges de manœuvre diminuer encore.

## **B. Contexte local**

### **Le Département des Vosges**

Chef de file de l'action sociale, intervenant dans un environnement économique et social toujours plus difficile, sur un territoire rural, auprès d'une population vieillissante, le Département des Vosges est fortement sollicité.

Pour faire face à la croissance des dépenses sociales (+ 5,3 millions d'euros en 2017) et au retrait des dotations de l'État, le Département des Vosges a mis en place un programme d'actions en faveur des personnes fragiles :

- près de 73 millions d'euros seront affectés aux bénéficiaires du RSA ;
- 86 millions d'euros seront consacrés à l'autonomie des personnes âgées et handicapées ;
- une intensification des actions sera effectuée en faveur des personnes dépendantes ou de la prise en charge des enfants placés.

20,4% des plus de 60 ans bénéficient de l'APA à domicile ou en établissement, sachant que les plus de 60 ans représentent 28,4 % (plus de 106 000 habitants) de la population du département.

Le taux de chômage atteint 15%, bien au-delà de la moyenne nationale s'établissant à 9,4%. Les femmes et les 16-24 ans sont les plus touchés par le chômage.

C'est pourquoi, dans le cadre de son budget 2018, le Département a décidé de créer une plateforme internet emploi qui permettra de faciliter l'insertion professionnelle et la mise en relation des demandeurs d'emploi et des entreprises qui embauchent. Une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) actuellement en cours de négociation devrait aboutir à la signature de 300 contrats aidés dans les 3 secteurs prioritaires définis (accompagnement des enfants handicapés, urgence sanitaire et sociale et outre-mer).

Principales dépenses du Département dans le secteur social :

- Autonomie des personnes âgées et personnes handicapées : 84 000 000 €
- Insertion et Solidarités : 71 600 000 €
- Enfance-Famille : 35 600 000 €

### **La Communauté de Communes Terre d'Eau**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny a fusionné avec la Communauté de Communes Terre d'Eau Vittel-Contrexéville. La nouvelle Communauté de Communes Terre d'Eau regroupe 45 communes et plus de 18 800 habitants.

En matière sociale, figure parmi ses compétences, la création et la gestion des Maisons de services au public et la définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Le transfert de cette compétence peut être l'occasion d'inventorier et de redéfinir les besoins du territoire, afin d'assurer la présence effective de «certains services» en cas d'inadaptation de l'offre privée.

À ce jour, la MSAP de territoire fait toujours l'objet de discussions quant aux modalités de sa création au sein de la maison ressources à Vittel.

### **La ville de Vittel**

La ville, comme les autres collectivités territoriales, doit composer avec le contexte budgétaire national contraint : baisse des dotations de l'État, fonds de péréquation très élevé, augmentation structurelle des dépenses.

Malgré ces contraintes, la ville va conforter son soutien au CCAS, et tenter de maintenir le niveau de subvention attribuée l'année passée.

Le CCAS de Vittel va ainsi pouvoir assumer pleinement ses devoirs en matière d'accompagnement des plus défavorisés, malgré le désengagement de certains partenaires sociaux.

## Quelques chiffres

Population par grandes tranches d'âges

	2014	%	2009	%
<b>Ensemble</b>	5 177	100,0	5 434	100,0
<b>0 à 14 ans</b>	671	13,0	744	13,7
<b>15 à 29 ans</b>	647	12,5	771	14,2
<b>30 à 44 ans</b>	842	16,3	1 029	18,9
<b>45 à 59 ans</b>	1 157	22,3	1 230	22,6
<b>60 à 74 ans</b>	1 089	21,0	986	18,1
<b>75 ans ou plus</b>	771	14,9	674	12,4

Les hommes constituent 46,6 % de la population vittelloise contre 53,4% pour les femmes.  
Les plus de 60 ans représentent plus de tiers de la population totale tandis que les moins de 30 ans représentent à peine un quart des habitants.

Les 2652 foyers de Vittel sont constitués d'une seule personne pour 43,3 % d'entre eux et 1469 foyers de plus d'une personne (55,4%)

Vittel connaît un taux de chômage plus élevé que la moyenne départementale : 16,4%, les femmes représentant 48,3 % des demandeurs d'emploi.

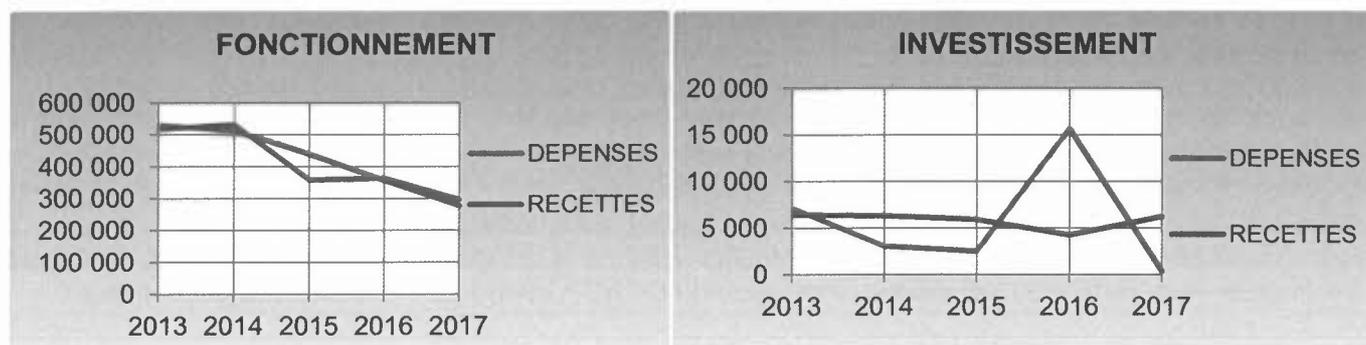
## II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

### A. L'évolution budgétaire et financière du CCAS de Vittel

Depuis plusieurs années, le CCAS de Vittel, a su maîtriser ses dépenses malgré la baisse de plus en plus conséquente de ses recettes et grâce à la contribution de tous : efforts de gestion au sein des services communaux, choix assumés par l'équipe municipale, et participation des citoyens à la vie associative.

#### Rétrospective budgétaire des 5 dernières années

(*) provisoire		2013	2014	2015	2016	2017(*)
FONCTIONNEMENT	Dépenses	532 587,73	515 287,49	439 780,97	356 535,91	277 103,41
	Recettes	520 090,25	534 063,77	358 333,71	363 437,73	296 903,38
INVESTISSEMENT	Dépenses	7 141,76	3 079,27	2 536,34	15 674,98	379,12
	Recettes	6 453,57	6 347,11	5 920,44	4 263,38	6218,98



La diminution conséquente des dépenses et des recettes est essentiellement due à la fermeture du foyer de personnes âgées du haut de la Charme : la partie logements fermée fin 2014 et la partie restauration et convivialité en juin 2016.

#### Recettes de fonctionnement

Les principales recettes du CCAS sont composées de :

- La subvention versée par la commune (220 000 € en 2017 soit 60% des recettes).

- Les produits des prestations fournies par le CCAS : location de salles, photocopies,...
- Les versements effectués par les organismes ou collectivités au titre de la participation financière aux services gérés par le CCAS : subvention du Conseil Départemental pour le suivi du RSA et les Ateliers Tremplin soit 35 961 €, subvention du CCAS de la ville de Contrexéville soit 1000 €, financement d'État soit 1 150 €, casino soit 4 540 €...
- La partie des concessions dans les cimetières.

### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses du CCAS concernent principalement les dépenses liées au bâtiment et les dépenses de personnel.

Le CCAS a fait le choix de reconduire les dispositifs mis en place en 2016 (bourse au permis, chantiers jeunes, repas des aînés,...), et de mettre en place de nouvelles actions à destination des seniors comme les Goûters Pratiques Seniors. Pour cela, le CCAS a su maîtriser au mieux les dépenses afférentes à ces services en retenant les solutions les moins onéreuses (partenariat, recherche de financements auprès de la CAF, polyvalence entre les agents du CCAS...).

**Concernant l'investissement**, le CCAS n'a pas réalisé de dépenses significatives.

Ainsi, le travail rigoureux de gestion accompli par l'ensemble de l'équipe du CCAS tant sur le suivi et l'encaissement des recettes que sur la maîtrise des dépenses, permettra en 2018 de réaliser un budget performant.

Celui-ci aura pour objectif le maintien des actions déjà mises en place et le développement des partenariats avec les acteurs associatifs et institutionnels, afin de faire émerger des projets de territoire cohérents et de mutualiser les coûts financiers.

### B. Données financières relatives aux ressources humaines

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs du CCAS à ce jour.

Filières professionnelles	Fonctionnaires	Agents contractuels	Total
Administration	2	1 <sup>(a)</sup>	3
Sociale	1 <sup>(b)</sup>	1	2
Animation	1	0	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>6</b>

<sup>(a)</sup> agent contractuel en remplacement de l'animateur en congé maladie longue durée.

<sup>(b)</sup> agent à temps partiel choisi (90%)

Au titre de l'année 2017, le bilan social fait apparaître, tous chapitres confondus, des dépenses de personnel d'un montant de 210 673 €.

Le remboursement des salaires lors d'absences pour arrêt maladie ou maternité s'élève à 19 975 €.

Pour 2018, les dépenses de personnel sont estimées à 200 000 €.

Le nombre d'agents est amené à évoluer au cours de l'année :

- Mutation de l'animateur vers la ville de Vittel, à sa demande
- Départ de l'animatrice des ateliers tremplins au 1<sup>er</sup> juillet, à sa demande
- Selon la décision de la communauté de communes quant à la création de la MSAP, mutation de l'agent contractuel vers Terre d'eau et mise à disposition du CCAS à raison de 11 heures hebdomadaires.

### C. Gestion de la dette

Élément d'information obligatoire du ROB, il est signalé qu'aucun emprunt n'est en cours et que le CCAS n'envisage pas d'y recourir dans les années à venir.

## D. Les projets du CCAS de Vittel

Le CCAS de Vittel assure la mise en œuvre de la politique volontariste de la ville en matière d'action sociale en faveur de publics diversifiés. Il apporte un accompagnement et un soutien aux vittellois les plus fragiles par le développement de projets partenariaux innovants.

2018 verra la poursuite et le renforcement par le CCAS de toutes les actions en direction de la population fragilisée de Vittel.

### ➤ **Accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active**

#### **Le référent RSA**

En 2009, le montant du RSA pour une personne seule était de 454,63 € contre 545,48€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fin 2017, la Communauté de Communes Terre d'eau comptait 371 bénéficiaires du RSA dont 108 vittellois soit 29% des usagers.

En 2018, comme pour 2017, deux appels à projet ont été déposés auprès du Conseil Départemental car il existe deux référents RSA au sein du CCAS : une animatrice aux Ateliers Tremplin et une conseillère au bureau d'aide sociale. Le Conseil Départemental oriente les personnes en fonction des objectifs d'insertion.

#### **🔗 Aux Ateliers Tremplin**

La coordinatrice des Ateliers Tremplin est chargée du suivi individuel, du suivi des autres usagers (les habitants du bassin de vie, demandant à entrer dans le dispositif de leur propre initiative et/ou ayant été orientés par les partenaires) et de l'animation des ateliers collectifs.

Les Ateliers Tremplin ont accompagné 46 personnes en 2017.

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Personnes suivies dans l'année	57	40	45	46
Personnes entrées	5	1	22	14
Personnes sorties	22	17	10	12

Les usagers doivent généralement faire face à un ensemble de problématiques représentant des freins à l'insertion (isolement, troubles psychologiques, mal-être). Le public reste majoritairement féminin (34 femmes pour 12 hommes) et 84 % des personnes vivent seules. La moyenne d'âge augmente par rapport à 2016.

Origine géographique du public accueilli : 91% du public réside dans la communauté de communes

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>VITTEL</b>	22	14	18	22
<b>CONTREXEVILLE</b>	20	14	15	12
<b>AUTRES</b>	15	12	12	12
<b>TOTAL</b>	57	40	45	46

Après deux ans de baisse régulière et générale des suivis orientés par le département sur tout le territoire, Tremplin a constaté une reprise de ses orientations en 2016 qui s'est confirmée en 2017.

Pour 2018, la coordinatrice insertion a proposé un nouveau projet, répondant aux besoins du département, dans le cadre du PDI (Plan Départemental d'Insertion). Le budget 2018, quant à lui, restera sensiblement identique à celui de 2017 (baisse de 8%) puisque les ateliers proposés seront identiques à 2017 (création artistique, mouvements corporels éducatifs, cuisine, écriture, théâtre, chant et musique et sorties culturelles et sportives).

Néanmoins, compte tenu du départ de l'animatrice le 30 juin 2018, il est envisagé d'organiser les actions collectives au bénéfice des bénéficiaires du RSA en partenariat avec la ville de Contrexéville. Des discussions sont actuellement en cours pour définir les modalités pratiques de ce partenariat.

### ↳ **Au bureau d'aide sociale**

La conseillère accompagne les bénéficiaires vittellois pour lesquels la notion du retour à l'emploi n'est pas envisageable dans un avenir proche (difficultés de santé, de comportement, grande instabilité, marginalité,...). Pour cela, des entretiens individuels sont indispensables ainsi que des actions de sensibilisation collectives.

	2015	2016	2017
Nombre de dossiers suivis	48	26	38
Hommes	18	12	23
Femmes	30	14	15

En 2016 et 2017, le nombre d'accompagnements a été moins élevé sachant que le Conseil Départemental nous a orientés peu de personnes.

Sur les 38 bénéficiaires, 66% sont célibataires, 16% sont des familles monoparentales, 10% sont en couples et 8% sont en couples avec au moins un enfant. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 30/49 ans. Ces constatations sont les mêmes au niveau départemental.

Au cours de l'année 2017, 21 fins de mission ont eu lieu : 5 retours à l'emploi, 4 déménagements, 4 orientations vers pôle emploi, 4 orientations vers un autre référent, 2 sorties du dispositif suite au versement de l'Allocation Adultes Handicapés et 1 départ en retraite.

En partenariat avec le CCAS de Contrexéville, différentes actions ont été mises en place en 2017 à destination des bénéficiaires du RSA, notamment la présentation de la Maison Départementale des Personnes Handicapés (MDPH) et la visite du Centre Social La Toupie de Contrexéville.

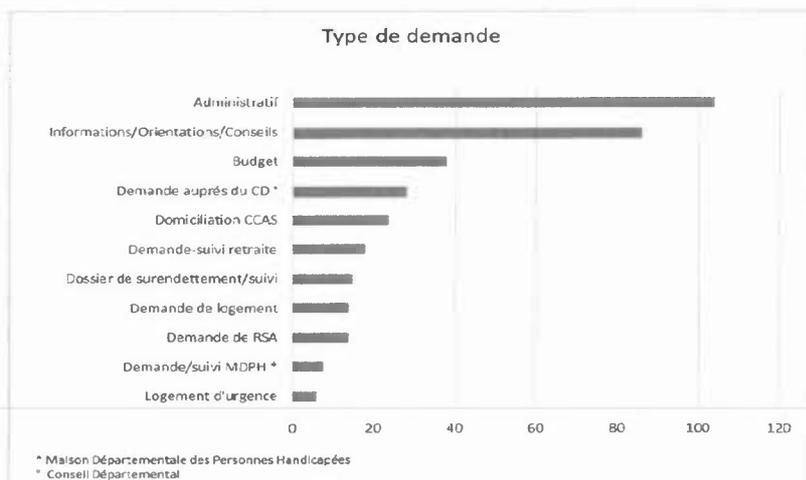
Le CCAS de Vittel a également organisé une animation de prévention sur le thème de l'eau avec Suez et une visite de la vigie de l'eau de Vittel.

En 2018, les actions collectives sur le thème de l'eau seront reconduites : éco-gestes, comprendre sa facture d'eau, visite de la vigie de l'eau.

De plus, en fonction des besoins et des attentes des usagers, des projets seront mis en place avec le CCAS de Contrexéville, comme par exemple l'utilisation du bus pédagogique du Département destiné à sensibiliser les usagers aux économies d'énergie et aux éco gestes (maîtrise de sa consommation d'eau, tri sélectif,...)

### ➤ **l'aide sociale légale et facultative**

En 2017, la Conseillère en Economie Sociale et Familiale a accueilli 355 personnes au sein du bureau d'aide sociale.



En 2018, les dispositifs d'aides sociales sont maintenus. Le CCAS conserve ainsi son rôle de proximité, de souplesse d'intervention et de travail en partenariat.

L'accueil, l'information, l'orientation et le conseil occupe un rôle important au sein du service. L'accompagnement dans les démarches administratives restant la principale demande des usagers.

Concernant la domiciliation des personnes sans domicile stable, 17 personnes ont pu en bénéficier en 2017 (contre 18 en 2016 et 8 en 2015), et 6 d'entre elles ont pris fin en cours d'année pour divers motifs (déménagement ou non présentation pendant plus de trois mois).

S'agissant des demandes de logement social, le bureau d'aide sociale a émis un avis concernant 123 demandes envoyées par Vosgélis (contre 150 en 2015 et 152 en 2016). Le principal motif de demande de logement social reste la conformité du logement actuel (charges trop élevées, logement trop petit/trop grand), ainsi que le changement de situation familiale (concubinage, famille recomposée, séparation, divorce).

Les dépenses de solidarité s'articulent principalement dans le cadre de l'aide sociale facultative. Le tableau ci-dessous donne un aperçu du type et du montant des aides versées ces trois dernières années.

	2015	2016	2017
HEBERGEMENT			90,08
EDF/TELECOM	216,42	339,86	490,35
LOYER		99,00	
TRANSPORT		70,50	83,00
FACTURES/AVANCES	300,32		
ALIMENTATION	1486,28	1467,90	1252,48
GAZ/CHAUFFAGE/DIVERS	148,50		124,72
<b>TOTAL €</b>	<b>2151,52</b>	<b>1977.26</b>	<b>2040.63</b>

Le CCAS participe principalement aux achats alimentaires, aux frais de gestion courants des familles et plus particulièrement aux impayés relatifs à l'eau, l'électricité et le chauffage, en augmentation croissante depuis plusieurs années.

Les demandes d'aides financières émanent notamment de publics bénéficiaires des minimas sociaux mais également des « travailleurs pauvres ».

En 2018, l'ensemble des aides facultatives est reconduit pour une enveloppe budgétaire de 3 000 €. Le CCAS conforte ses missions d'aide et d'accompagnement des plus démunis par le maintien des enveloppes dédiés aux aides facultatives.

### ➤ La prévention

La principale mission de la Maison Ressources consiste à accueillir et orienter tout public. Pour les personnes en difficulté sociale, la Maison Ressources propose un accueil, une écoute, un accompagnement et une orientation.

#### **A destination des personnes âgées**

Le soutien aux seniors reste une priorité. Les orientations du CCAS sont destinées à favoriser leur autonomie et à faciliter leur vie de tous les jours. Les actions 2017 seront reconduites en 2018.

#### ↳ Les GPS « Goûters Pratiques Seniors »

- Les éco gestes ou comprendre sa facture d'eau avec SUEZ
- Valoriser l'estime de soi avec une psychologue de l'association Brain-Up – juin
- Alimentation, les clés de la santé avec un micro nutritionniste
- L'aide à l'utilisation du Téléphone portable
- Visite à la Vigie de l'eau autour des bienfaits sur la santé
- Connaissances du code de la route en partenariat avec l'Automobile Club

#### ↳ Le repas des aînés

Le repas des aînés a eu lieu le jeudi 09 novembre à la salle du Moulin. Plus de 420 personnes ont répondu à l'invitation pour partager le repas annuel offert par le CCAS. Les personnes n'ayant pas pu assister au repas, soit quelques 210 personnes, se sont vus offrir par le CCAS un ballotin de chocolat.

### ↳ La Saint-Nicolas

La tournée du Saint-Nicolas a eu lieu à Vittel Accueil, à AIR et à la maison de retraite du Petit Ban avec la livraison de gâteaux.

### ↳ Les bons d'achat

Des bons d'achat sont distribués en fin d'année aux vittellois de plus de 70 ans, non imposables sur le revenu. Ils permettent à chaque bénéficiaire de recevoir 31 € (1 personne) ou 46 € (couple) à dépenser dans les commerces locaux.

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Bons d'achat distribués</b>	134	131	123	129	82
<b>Montant total alloué</b>	4 499 €	4 421 €	4 203 €	4 374 €	2 737 €

## A destination des jeunes

### ↳ La bourse au permis de conduire

En 2017, le dispositif de la bourse au permis de conduire a été reconduit. Il consiste en la prise en charge financière par le CCAS de Vittel d'une partie du coût du permis de conduire (650 €), en échange d'une activité bénévole de 50 h à la vie locale, effectuée par des jeunes âgés de 18 à 25 ans.

Depuis fin 2014, 25 jeunes ont bénéficié de ce dispositif. Un budget total de 16 250 € a été engagé pour 25 jeunes.

### ↳ Les chantiers jeunes

En juillet et août 2017, le CCAS a reconduit le dispositif Chantiers Jeunes à destination des jeunes de 15 à 17 ans.

D'un montant total évalué à 9 220 €, cette action a été financée par la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges à hauteur de 1 150 €.

### ↳ Les mentions BAC

En 2017, six bacheliers ont été récompensés par la ville de Vittel pour l'obtention d'une mention Très Bien, et ont reçu chacun deux entrées aux Thermes de Vittel (carte cad'O parcours sensation) ainsi que deux bons d'achat d'une valeur totale de 100 €.

### ↳ Projet « EDUC TA SANTE »

Suite à un partenariat avec le centre social « La Toupie », des actions de prévention à destination des adolescents sur Vittel et Contrexéville sont en cours. Celles-ci sont financées par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Régional.

Deux représentations de Ciné Théâtre Interactif ont déjà eu lieu le 08 décembre dernier avec la troupe des Comédiens Associés à destination des élèves des classes de 3<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pro de Vittel et Contrexéville.

Des animations seront réalisées auprès des jeunes au sein des établissements scolaires, du centre social La Toupie et de la Maison Ressources.

## Activités périscolaires

Dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaire (TAP), un programme d'animation pour les classes du CP au CM2 sur les deux établissements élémentaires vittellois a été élaboré.

Dans l'attente du retour à la semaine de 4 jours, les actions sont programmées jusqu'en juin 2018.

## Le carnet 1<sup>er</sup> sourire

A la naissance d'un 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, ... enfant, un livret appelé « Vittel, mon Premier Sourire » est délivré aux parents. Cette année, un carnet de 765 € a été remis à une famille pour la naissance de leur 3<sup>ème</sup> enfant.

## Journée mondiale du refus de la misère

Le CCAS a participé à cette journée en 2017 par l'animation de plusieurs ateliers en partenariat avec le Centre Sociale La Toupie.

### III. AUTRES PERSPECTIVES 2018



#### Programme 2018-2019 des Goûters Pratiques Seniors (GPS)

Le CCAS pilote et coordonne depuis longtemps de nombreux projets ayant pour objectif la prévention de l'isolement social, en s'adressant majoritairement aux personnes âgées : actions intergénérationnelles, participation au repas des anciens, distribution de bon d'achat de fin d'année... Ces actions sont inscrites dans le paysage vittellois et répondent aux demandes des habitants.

Le CCAS conforte ainsi son positionnement comme animateur de la vie locale, mais il porte également la mise en place de projets innovants qu'il est important de continuer à expérimenter en 2018.

Ainsi, en juin 2017, le CCAS a répondu à un appel à projet de la CARSAT pour solliciter une subvention dans le cadre d'un programme d'activités sur 2018-2019. En septembre 2017, le CCAS a déposé une demande de subvention complémentaire auprès de la Conférence des Financeurs via le Conseil Départemental. Sur un montant total estimé à près de 30 000 €, le CCAS a sollicité une subvention de 10457 € à la CARSAT et de 7 183 € à la Conférence des Financeurs.

Le programme des GPS se décline sur deux années et comporte les ateliers suivants :

De mars 2018 à juin 2019 sont prévus :

- « Ateliers numériques » pour apprendre à utiliser les outils numériques. Atelier intergénérationnel avec les enfants de la Maison de l'Enfance.
- « Ateliers marche adaptée » et « Gym prévention santé » pour prévenir les effets néfastes du vieillissement avec l'association Siel Bleu.
- « Ateliers à la découverte de soi » pour renforcer l'affirmation de soi et la confiance en soi.
- « Ateliers s'exprimer avec des mots à travers la poésie ». Atelier intergénérationnel avec les usagers des Ateliers Tremplin.
- « Ateliers communiquer avec des gestes » pour apprendre le langage des signes avec l'URAPEDA. Atelier intergénérationnel avec les enfants de la Maison de l'Enfance.



#### La Maison Ressources pressentie pour accueillir la Maison de Services Au Public (MSAP)

Espaces mutualisés de services au public labellisés par les préfets de département, les maisons de services au public (MSAP, auparavant Relais Services Publics) délivrent une offre de services de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

Sachant que la Maison Ressources de Vittel reçoit de plus en plus de sollicitations des usagers de tout le bassin de vie, il est envisagé d'y créer une maison de services au public, qui sera portée par la Communauté de Communes Terre d'Eau, compétente en la matière.

Afin de maintenir les permanences régulières à Vittel et dans le but de contractualiser avec les différents partenaires, des conventions-cadre doivent être signées avec les opérateurs suivants :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Le Pôle Emploi
- La Mission Locale
- La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La labellisation permettra également d'obtenir des financements de l'État. En effet, le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), ainsi que le fond inter-opérateur, interviennent chacun à hauteur de 25% des dépenses de fonctionnement dans la limite de 30 000€.

Dans un souci d'offrir au public le plus éloigné des technologies du numérique un service et des outils efficaces pour l'accompagner dans ses démarches d'accès aux droits, la communauté de communes Terre d'Eau doit prochainement se prononcer quant à la création de la future MSAP au sein de la Maison Ressources.



## En 2018, la Maison Ressources fait peau neuve

Afin d'assurer une meilleure qualité de service, le CCAS a décidé de réaménager l'accueil de la Maison Ressources.

En effet, le CCAS souhaite investir dans du mobilier d'accueil pour un montant d'environ 7 000€.

Ce nouvel aménagement permettra de garantir une totale discrétion et d'améliorer la confidentialité des demandes faites par les usagers.

### Interventions des membres du Conseil d'administration

Monsieur le Président rappelle la fragilité de l'économie française malgré une croissance mondiale forte. La baisse du montant de l'APL va avoir des répercussions sur les bailleurs sociaux, mais Vosgelis maintient malgré tout son programme d'investissements sur Vittel. La suppression de la taxe d'habitation va également créer un manque à gagner pour les collectivités territoriales avec des effets sur le long terme.

Sylvie VINCENT signale la difficulté pour les associations de pallier la suppression des contrats aidés, remplacés désormais par les Parcours Emploi Compétence (PEC). Ces derniers s'adressent davantage à un public éloigné de l'emploi et non formé. Ils ne sont donc pas adaptés pour répondre aux besoins des associations dont le personnel doit être qualifié et autonome. Malheureusement, le Préfet limite à 30% le nombre d'emplois aidés à renouveler sur le département, certaines associations vont donc se retrouver en difficulté.

Monsieur le Président invite Sylvie VINCENT à expliquer l'intérêt de créer une MSAP sur le territoire de Vittel. Sylvie VINCENT souligne l'importance d'avoir une MSAP pour pallier le désengagement de certains partenaires. À ce jour, la Maison Ressources de Vittel reçoit quotidiennement du public dont les demandes ne peuvent être satisfaites. Les personnes sont alors renvoyées vers les MSAP les plus proches, à savoir Dombrot-Le-Sec et Lamarche. L'implantation d'une MSAP sur Vittel représenterait un coût de 12 500€ subventions déduites, alors qu'il faudrait compter le double pour une implantation sur Bulgnéville. La présence de la navette Vittel-Contrex et le service de transport à la demande sur le territoire communautaire constituent également un point positif puisque des arrêts sont prévus à la Maison Ressources.

Sylvie CONRAUD demande si les maires sont informés de la fréquentation de la Maison Ressources par leurs habitants.

Monsieur le Président lui répond par l'affirmative mais, malheureusement, ils ne se sentent pas concernés et sont réfractaires au fait que la MSAP soit implantée à Vittel. Au-delà de l'aspect historique et politique de cette situation, il informe que le Préfet devrait envoyer un courrier au Président de la Communauté de Communes Terre d'Eau à ce sujet. Il souhaite également connaître l'avis des membres du Conseil d'Administration sur la nécessité d'envoyer un courrier au Président de la Communauté de Communes pour lui demander de se positionner sur cet enjeu de territoire. En cas de refus, Monsieur le Président précise que Vittel et Contrexéville se rapprocheront afin d'engager un partenariat permettant d'offrir à leurs habitants un service de qualité.

Concernant la population vittelloise, Monsieur le Président énonce quelques chiffres et précise que le taux de chômage est plus fort car il prend en compte tout le bassin de vie.

Monsieur le Président rappelle l'importance de mutualiser les coûts financiers pour pérenniser la structure et offrir aux habitants les services dont ils ont besoin.

Monsieur le Président donne la parole à Sylvie VINCENT pour présenter toutes les actions organisées par le CCAS. Sylvie VINCENT explique l'intérêt de toutes les actions mises en place à destination des seniors et des jeunes. Elle regrette cependant que le public ne soit pas au rendez-vous lors de la Journée mondiale du refus de la misère organisée à la Maison Ressources.

À la question de Sylvie CONRAUD demandant si ce constat est national ou local, Sylvie VINCENT répond que l'intitulé de l'action n'est pas très attrayant. En 2017, le CCAS a souhaité la participation des enfants à cette journée afin de la rendre plus gaie.

Sylvie VINCENT informe les membres du Conseil d'Administration que la coordinatrice des Ateliers Tremplin souhaite mettre fin à son contrat le 30 juin 2018. C'est pourquoi une réflexion sur le devenir de ce service est menée, en partenariat avec Contrexéville. En effet, la subvention versée par le Département diminue d'année en année, le bâtiment Impériale n'est plus aux normes et nécessite d'importants travaux, trop onéreux. Il est donc envisagé de poursuivre les activités dans un autre lieu. Grâce à un partenariat avec le centre social La Toupie et le CCAS de Contrexéville, certaines activités pourraient être transférées et d'autres conservées au sein de la Maison Ressources. Concernant le suivi RSA individuel, un rapprochement avec le Conseil Départemental s'avère nécessaire.

Sylvie VINCENT s'interroge sur l'atelier bois qui nécessite un local adapté et la présence d'un bénévole. Elle demande aux membres du Conseil d'Administration des pistes d'action pour poursuivre cet atelier très apprécié des bénéficiaires des Ateliers Tremplin.

Monsieur le Président propose d'utiliser, si cela s'avère possible, les locaux du centre technique municipal.

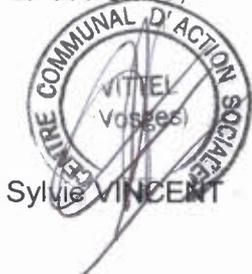
Sylvie VINCENT précise également que le bâtiment Impériale sera toujours mis à disposition des associations pour stocker du matériel mais pas pour recevoir du public. Les logements situés au-dessus sont occupés et gérés par Adali Habitat qui a conventionné avec la ville de Vittel.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Vittel, le 20 février 2018

La secrétaire,



Sylvie VINCENT

Le Président,



Franck PERRY